

L'ACCÈS À UN DOSSIER MÉDICAL

Le Code de Santé publique prévoit : « toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé, détenues par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées et ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou d'une action de prévention ».

Un accompagnement médical peut vous être proposé, afin de recevoir toutes les explications nécessaires, utiles et appropriées notamment pour les personnes hospitalisées sous contrainte (SDT, SRE, SPI).

VOUS ÊTES UN PATIENT*

MAJEUR MINEUR Qui demande? Le tuteur lorsque Le tuteur lorsque Le patient lui-même ou Le représentant de le patient est sous le patient mineur son mandataire l'autorité parentale tutelle est sous tutelle Pièces à fournir Demande par Demande par courrier au directeur Demande du tuteur légal par courrier courrier au directeur Copie de la pièce Décision du juge de mise sous tutelle Copie de la pièce d'identité Copie de la pièce d'identité d'identité Livret de famille ou extrait de naissance

VOUS ÊTES UN AYANT DROIT*

De son vivant le patient a manifesté son refus

Aucun accès possible sauf:

- S'il y a une instruction pénale
- Si certificat établi sans éléments d'ordres médicaux

AYANT DROIT du patient décédé

3 motifs possibles (art. L 1110-4 du code de la santé publique :

- Connaître la cause du décès
- Défendre la mémoire du défunt
- Faire valoir ses droits d'ayant droit

Pièces à fournir

- Courrier ou mail au directeur mentionnant la qualité du demandeur et le motif
- Pièce d'identité
- Livret de famille et/ou certificat de décès
 - Acte notarié qui donne la qualité d'ayant droit

Délais de transmissions :

- Entre 2 et 8 jours pour les informations de moins de 5 ans
- Moins de 2 mois, si les informations datent de plus de 5 ans
- Courrier à adresser au Directeur de l'EPSMR :
 - Monsieur le Directeur, 42 chemin Grand Pourpier 97 4866 SAINT PAUL Cedex
- Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à l'équipe de soins qui vous orientera dans vos démarches

^{*}Des frais de photocopies et d'envoi peuvent vous être demandés